

PUISSANCE PAE

DEGRAISSANT MULTI USAGE PRET A L'EMPLOI CONTACT ALIMENTAIRE

PROPRIETES

PUISSANCE PAE est un dégraissant puissant prêt à l'emploi permettant d'éliminer les souillures grasses d'origine minérale, végétale ou animale pour un entretien journalier ou au contraire plus difficile.

PUISSANCE PAE est fluide, il est donc très pénétrant, ce qui n'oblige pas une émulsion systématique lors de l'utilisation du produit.

PUISSANCE PAE est un produit qui peut servir pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

CARACTERISTIQUES

- Aspect ----- liquide limpide
- Couleur ----- incolore
- Densité à 20°C ----- 1.00 +/- 0,02
- Parfum ----- marine
- pH ----- base faible



UTILISATIONS

PUISSANCE PAE s'utilise pour le nettoyage de la plupart des surfaces lavables, que ce soit du plastique, du métal, de l'émail, du stratifié, ...

PUISSANCE PAE s'utilise pour le nettoyage de diverses souillures : graisses, salissures dû à la pollution, noir de fumée pour cheminée, feutre, ...



UTILISATEURS

PUISSANCE PAE est à utiliser par les professionnels :

- Industrie d'alimentations, cuisines, cantines, foyers, restaurants, usines de conserves, abattoirs, rôtisseries, poissonneries.
- Collectivités, usines, bureaux, ...
- Garages, stations service, transporteurs.
- Toutes industries.



MODE D'EMPLOI

Appliquer **PUISSANCE PAE** sur la surface à nettoyer. Laisser agir quelques instants, émulsionner sur les tâches plus difficiles à enlever. Rincer les surfaces entrant en contact avec les denrées alimentaires.

Un essai préalable avant utilisation est recommandé.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Produit dangereux, respectez les précautions d'emploi.

Consulter la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande.

Ce produit craint le gel. A conserver à une température supérieure à 5°C.



CONFORMITE A LA LEGISLATION

Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

Produit en conformité avec l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.